Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2016 Numéro de version 3 Révision: 18.02.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: MoldWiz® F-57NC**
· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Emploi de la substance / de la préparation** Matériel séparateur

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
· **Producteur/fournisseur:**
Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
3312 Fraubrunnen
info@swiss-composite.ch

· **Service chargé des renseignements:** Sales Team
· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tox-Info-Suisse Nr. 145 (24 Std.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

GHS08 danger pour la santé

Muta. 1B	H340	Peut induire des anomalies génétiques.
Carc. 1B	H350	Peut provoquer le cancer.
Repr. 2	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

GHS07

Acute Tox. 4	H312	Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2016 Numéro de version 3 Révision: 18.02.2016

Nom du produit: MoldWiz® F-57NC

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
xylène
solvant naphta aromatique léger (pétrole)
toluène
1,2,4-triméthylbenzène

· **Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	10-<25%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 64742-89-8 EINECS: 265-192-2	solvant naphta aliphatique léger (pétrole) Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	10-<25%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2016 Numéro de version 3 Révision: 18.02.2016

Nom du produit: MoldWiz® F-57NC

(suite de la page 2)

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≤10%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-<10%
CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	2,5-<10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**
· **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
· **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
· **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée . Évacuer les environs . Tenir le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu . Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard . Assurer une ventilation adéquate . Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate . Revêtir un équipement de protection individuelle approprié .
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2016 Numéro de version 3 Révision: 18.02.2016

Nom du produit: MoldWiz® F-57NC

(suite de la page 3)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts . Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables , sol ou air) .
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Petit déversement : Arrêter la fuite si sans risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement . Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau . Sinon, ou si insoluble dans l'eau , absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient d'élimination des déchets approprié. Élimination par une entreprise de traitement des déchets .
Grand déversement : Arrêter la fuite si sans risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement . Approche de presse contre le vent . Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau , les caves ou les zones confinées . Éliminer les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit . Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux non combustibles , par exemple absorbant sable, terre, vermiculite, la terre de diatomées, et placer dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13) . Élimination par une entreprise de traitement des déchets . Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé . Remarque : Voir section 1 pour les informations de contact d'urgence et à la section 13 pour l'élimination des déchets .

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8) . Ne pas ingérer . Evitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le rejet dans l'environnement . À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate . Garder dans le conteneur d'origine ou une alternative homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il ne sert pas . Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux . Ne pas réutiliser le contenant .

· **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Stocker conformément à la réglementation locale . Conserver dans l'emballage original à l'abri des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé , loin des matières incompatibles (voir la section 10) et de la nourriture et des boissons . Éviter le gel . Garder le contenant hermétiquement fermé jusqu'à utilisation . Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites . Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés . Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement .

· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Stocker dans un endroit frais.*
· **Indications concernant le stockage commun:** *Pas nécessaire.*
· **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2016 Numéro de version 3 Révision: 18.02.2016

Nom du produit: MoldWiz® F-57NC

(suite de la page 4)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**	
1330-20-7 xylène	
VME	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée
108-88-3 toluène	
VME	Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m³, 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée
67-64-1 acétone	
VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm
95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène	
VME	Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm

· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· **Equipement de protection individuel:**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2016 Numéro de version 3 Révision: 18.02.2016

Nom du produit: MoldWiz® F-57NC

(suite de la page 5)

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** *Vêtements de travail protecteurs*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· **Indications générales**	
· **Aspect:**	
Forme:	Liquide
Couleur:	Blanc
· **Odeur:**	aliphatiques
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé.
· **valeur du pH:**	Non déterminé.
· **Changement d'état**	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	71 - 82 C
· **Point d'éclair**	<23 °C
· **Pourcentage Volatile**	94 %
· **Température de décomposition:**	Non déterminé.
· **Auto-inflammation:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Danger d'explosion:**	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· **Limites d'explosion:**	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %
· **Densité:**	Non déterminée.
· **Densité relative**	0,820
· **Densité de vapeur.**	Non déterminé.
· **Vitesse d'évaporation**	Non déterminé.
· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**	Pas ou peu miscible
· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):**	Non déterminé.
· **Viscosité:**	10 - 170 cps @ 25C
· **Dynamique:**	Non déterminé.
· **Cinématique:**	Non déterminé.
· **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable dans les conditions recommandées de stockage.
· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2016 Numéro de version 3 Révision: 18.02.2016

Nom du produit: MoldWiz® F-57NC

(suite de la page 6)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
· **Toxicité aiguë**
Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**		
1330-20-7 xylène		
Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)
108-88-3 toluène		
Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (souris)
64742-89-8 solvant naphta aliphatique léger (pétrole)		
Oral	LD50	>200 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>200 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>7700 ppm (Rat)
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)
95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène		
Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
· **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Peut induire des anomalies génétiques.
· **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer.
· **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire au fœtus.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
· **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**
· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2016 Numéro de version 3 Révision: 18.02.2016

Nom du produit: MoldWiz® F-57NC

(suite de la page 7)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Effets écotoxiques:**
· **Remarque:** Nocif pour les poissons.
· **Autres indications écologiques:**
· **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.
· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
La production de déchets doit être évitée ou réduire autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doivent en tout temps se conformer aux exigences de protection de l'environnement et la législation de l'élimination des déchets ainsi que les exigences des autorités locales. Éliminer le surplus et non recyclable produits par une entreprise d'élimination des déchets agréée. Déchets ne doivent pas être mis au rebut non traitée à la égouts à moins entièrement compatible avec les exigences de toutes les autorités ayant juridiction.
La classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:**
La production de déchets doit être évitée ou réduire autant que possible. Déchets d'emballage devrait être recyclé. Élevée incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage est impossible.
Ce matériau et son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre. Il faut prendre soin lors de la manipulation contenants qui ne sont pas nettoyés ou rincés vidé. Conteneurs ou les doublures peuvent retenir des vides des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**
· **ADR, IMDG, IATA** UN1866

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· **ADR** 1866 RÉSINE EN SOLUTION
· **IMDG** RESIN SOLUTION
· **IATA** Resin solution

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**

· **Classe** 3 Liquides inflammables.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2016 Numéro de version 3 Révision: 18.02.2016

Nom du produit: MoldWiz® F-57NC

(suite de la page 8)

· **14.4 Groupe d'emballage** · **ADR**	 *II*
· **14.5 Dangers pour l'environnement:**	*Non applicable.*
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** · **No EMS:** · **Stowage Category**	 *Attention: Liquides inflammables.* *F-E,S-E* *B*
· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**	*Non applicable.*
· **Indications complémentaires de transport:**	
· **ADR** · **Quantités limitées (LQ)** · **Quantités exceptées (EQ)**	 *5L* *Code: E2* *Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml* *Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml*
· **"Règlement type" de l'ONU:**	*UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, II*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**
· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** *Aucun des composants n'est compris.*
· **Catégorie SEVESO** *P5c LIQUIDES INFLAMMABLES*
· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** *5.000 t*
· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** *50.000 t*
· **Prescriptions nationales:**
Les composants de ce produit sont énumérés sur la Australie (AICS) inventaire.
Les composants de ce produit sont énumérés sur la (DSL) inventaire canadien.
Les composants de ce produit sont énumérés sur la Chine (IECSC) Inventaire.
Les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire Nouvelle-Zélande (NZIoC).
Les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire Corée du Sud (KECI).
Les composants de ce produit sont énumérés dans les Etats-Unis (TSCA).
· **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**
Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

· **Indications sur les restrictions de travail:**
Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2016 Numéro de version 3 Révision: 18.02.2016

Nom du produit: MoldWiz® F-57NC

(suite de la page 9)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Règlement du Parlement et du règlement (CE) no européenne. 2015/830 (REACH) Règlement de le Parlement et le Conseil du règlement (CE) no européenne. 1272/2008, le règlement (UE) no. 453/2010. La directive 67/548 / CEE, telle que modifiée, et de 1999 à 1945 / CE, la loi n. 350/2011 Coll., Sur les produits chimiques substances et des mélanges chimiques, les données de la société ou une entreprise, base de données des substances dangereuses.

· **Contact:** info@axelplastics.com

· **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Muta. 1B: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 1B
Carc. 1B: Carcinogenicity, Hazard Category 1B
Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3